Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260430-D542026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 24 AVRIL 2026 – 19 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 9 avril 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

DELIBERATION N° 54/2026

## CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'EMPLOI ASSOCIATIF DE GRACES CULTURE ET MULTIMEDIAS

Monsieur le Maire fait savoir que depuis 2003 la commune de GRACES contractualise avec le Conseil Départemental et l'Association Grâces Culture et Multimédias pour le financement de l'emploi associatif d'animateur cyber-commune.

La convention renouvelée en 2021 est arrivée à échéance fin 2024. Il convient maintenant de se positionner sur le maintien du partenariat.

Un projet de convention, reprenant les modalités du partenariat et notamment le financement du poste d'animateur à hauteur d'un tiers du coût du poste soit 5 680 € pour 0.71 ETP, a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 18 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mesdames LOYER et KERHOUSSE et Messieurs LASBLEIZ et OLLIVIER), décide :

- d'autoriser le maire à signer la convention avec le conseil Départemental des Côtes d'Armor et l'association Grâces Culture et Multimédias,

- de dire que la commune de Grâces s'engage à financer, pour un tiers, l'emploi associatif du 01/01/2025 au 31/12/2028,

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260430-D542026-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260430-D542026-DE

- de dire que la somme de 5 680 € sera inscrite au tableau des subventions de l'année 2026 et suivantes jusqu'en 2028.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

La Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260430-D542026-DE